



5. Poste de parent membre au comité central de parents (CCP), poste au Conseil des Commissaires : R. DiTanna et S. Mercer manifestent leur intérêt à représenter la CSES au sein des deux comités. Compte tenu que Sandra est une employée de la CSES, H. Wood précise qu'elle est admise au CCP, mais pas au Conseil des Commissaires en tant que représentante des parents pour le CCBP. Un lien de vote en ligne est envoyé aux membres présents, et un courriel à cet effet est envoyé aux membres absents. R. DiTanna récolte 9 votes en faveur de sa nomination au Conseil des Commissaires en tant que représentante des parents pour le CCBP.

6. Objectifs visés pour le perfectionnement professionnel en 2021-2022 : S. Astles énumère les priorités établies par les services complémentaires en matière de perfectionnement professionnel au cours de l'année scolaire 2021-2022 :

- A) Atelier de sensibilisation aux fonctions et aux responsabilités des préposés et des techniciens des établissements scolaires de la CSES (atelier prévu en janvier).
- B) Séances de perfectionnement mensuelles en ligne avec les services complémentaires pour accroître les compétences des professeurs consultants, en incluant des personnes-ressources auprès des services éducatifs (ateliers mensuels).
- C) Formation axée sur le trouble du spectre de l'autisme (TSA) pour les deux groupes d'accompagnement de la CSES et les professionnels du Centre d'excellence.
- D) Formation sur l'initiative Transition envers une vie active (TEVA) pour les conseillers des services complémentaires, qui présenteront un projet pilote dans deux établissements de la CSES à l'issue de la formation (dès février 2022). C. Carney demande à être inscrite à la formation.
- E) Vidéoformation en quatre parties sur l'importance de l'interaction langagière avec un atelier sur la différenciation pédagogique pour les enseignants du secondaire.
- F) Séance de sensibilisation à la santé mentale dès la 1^e année (ordre préventif) sous forme d'atelier vidéo, en plus d'une formation sur le rôle collectif de l'apprentissage social et émotif dès la 1^e année sous forme d'atelier vidéo (ateliers élaborés avec les services des psychologues retenus pour l'année scolaire 2021-2022).

7. Services d'orthophonie dans nos établissements scolaires : La CSES étudie actuellement deux offres de services en fonction de ses besoins. L'annonce des services retenus sera faite lors de la prochaine rencontre du CCBP.

